

Nos chers défunts

"C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour nos morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés." (II Mach. XII-46).

Nos Frères en religion

Rév. Pères Médéric Prévost, Dioscoride Forget et J. Decorby, O.M.I.

Nos zélateurs

Mesdames Joseph Lafleur, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et Jacques Drouin, de Québec.

Nos abonnés

Arthabaska : Révde Sr Josephine des Hospitalières de St-Joseph de l'Hotel-Dieu.—*Batiscan* : Mde Leo. Labissonnière, Mde Urbain Roy; M. B. Déry; M. Josaphat Leblanc.—M. Xavier Veillette. — *Bécancour* : Eugène Leblanc. — *Cap-de-la-Madeleine* : Madame Louis Rochefort. — *Champlain* : Vincent Loranger, soldat.—*Escanaba, Mich* : M. Charles Houle.—*Holyoke, Mass* : M. Arthur J. Boissonnault. — *Hull* : M. Emilien Dubois; M. Clovis Myre; Mde Deriger.—*Louiseville* : Mde Hormisdas Béland.—*Manchester* : Mlle Desneiges Michaud.—*Meriden* : Mde Charles Frédéric. — *Montréal* : Révde Sr Marie Gertrude, des SS. de la Providence.—M. Stanislas Lalonde.—Dame E. Laporte.—*North Oxford, Mass* : N. David Prunier.—*Ottawa* : Révde Sr St Benoît, des SS. Grises de la Croix.—*Ouiatchouan* : M. Arthur et Augustin Bouchard.—*Québec* : Mde J. Ernest. — *Ste-Agathe-des-Monts* : Mde Siméon Clément.—*St-Angèle-de-Laval* : M. Wilfrid Cormier.—*Ste-Anne-de-la-Pérade* : Mde Elie Dauth; Dme E. Clémentine Rancourt.—Mde Prosper Mayrand.—Dme Geneviève Rivard-Montreuil.—*Ste-Anne-des-Plaines* : Mlle Rose Touchette.—*St-Barnabé* : Mde Thomas Gélinas.—*St-Cyrille, Drum.* : Mde Olivier Joyal.—*St-Paschal* : Mde Alfred Ouellet.—*St-Pierre, I. O.* : Mde Elizabeth Métivier.—*St-Stanislas* : Mde Narcisse Boisvert.—*St-Tite* : Dme Vve Trottier.—Amédée Trépanier, blessé au front et mort dans un hôpital de France.—Mde Wilfrid Rivard.—*St-Wenceslas* : Mde Désiré Paquin.—*Warwick* : Mlle Aurélie Poudrier.—*Windsor-Mills* : M. Albert Rivard.

"Est-il profitable de me faire dire un trentain de mon vivant ?"

—"Non, Madame, car le fruit spécial des Messes Grégoriennes, étant la délivrance du purgatoire, ne peut être accordé qu'à ceux qui sont morts."

La 5ème dizaine du chapelet que nous récitons, chaque jour, au Sanctuaire est appliquée aux âmes de nos défunts.

"Sainte Marie Libératrice, priez pour nous et pour les âmes du purgatoire". (Ind. 100 j. chaque fois, Pie X, 22 janv. 1914).

R. I. P.